

COMMUNE DE PAVANT
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier CASSIDE (Maire).

PRESENTS : Olivier CASSIDE, Franck LEMONNIER, Stéphane AMELINEAU, Françoise DELOL, Jocelyne LEBLOND, Anne LEFEVRE, Jean-Pierre PERICART, Roselyne REY, Bernard LEMONNIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : Guy CHAUVIN, Laurent FLATTÉ, Boris LITUBA, William SEUTCHIE

Procurations : Laurent BUTTEL par Olivier CASSIDE, Audrey TILMAN par Roselyne REY

Secrétaire de séance : Françoise DELOL

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h30

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

Participation à la classe de découverte dans le Vercors (DE 2017 80)

Le Maire présente le projet d'une classe de découverte de 6 jours, pour 43 élèves de l'école qui se déroulera en juin 2018 dans le Vercors. Le budget initial par enfant étant de 501€, il demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant d'une participation communale de 170€ afin que le reste à la charge des famille atteigne 65€, déduction faite des bourses EJN et de la participation de la coopérative scolaire .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents DECIDE :

- la commune participera à la classe de découverte à hauteur de 170€ par enfant.

ORDRE DU JOUR

Création de poste pour besoin occasionnel (DE 2017 81)

Le Maire rappelle que la demande de renouvellement du contrat aidé de 20 heures, au secrétariat de mairie n'a pas encore été acceptée par l'Etat. Afin d'éviter toute interruption de contrat pour ce poste, il propose la création d'un poste d'emploi saisonnier, réservé au personnel non titulaire.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 10 novembre 2017,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale, Considérant néanmoins l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif non titulaire en raison d'un accroissement saisonnier d'activité.

Le Maire propose à l'assemblée,

- **La création d'1 emploi** d'Adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie C, à raison de 20 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un par un agent non titulaire.

Un niveau d'étude équivalent au Bac sera requis et une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.

- **L'agent sera rémunéré à l'échelon 1 de l'échelle C1, afférente au grade d'adjoint administratif**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 11/01/2017

Filière : Administrative

- 2 adjoints administratifs NT à temps non complet
- 1 rédacteur à TC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6413

Salles polyvalentes, règlement intérieur et dépôts de garantie (DE 2017 82)

Le Maire propose le nouveau règlement intérieur pour chacune des salles polyvalentes et invite l'assemblée à se prononcer ainsi qu'à revoir le montant des cautionnements

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents DECIDE

- d'accepter le règlement intérieur des salles polyvalentes tel que proposé
- de fixer le montant des cautions comme suit :
 - 500 € pour toute éventuelle dégradation
 - 50 € en cas de restitution de la salle dans un état de propreté insuffisant et/ou un mauvais tri des déchets

Location des salles polyvalentes, Tarifs (DE 2017 83)

Vu la délibération 15-2010 du 19/03/2010, fixant les tarifs des locations de salles,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, DECIDE :

de fixer de nouveaux tarifs à partir du 1/01/2018 comme suit :

Location salle Clos des Forges

du samedi matin au dimanche soir avec remise des clés le lundi matin

	<u>ETE</u>	<u>HIVER</u>
Pavanais	230.00 €	270.00 €
Extérieurs	330.00 €	380.00 €

Location salle Clos Monsieur :

du vendredi soir 18h au dimanche soir avec remise des clés le lundi matin

	<u>ETE</u>	<u>HIVER</u>
Pavanais	175.00 €	200.00 €
Extérieur	250.00 €	280.00 €

Acquisition immobilière (DE 2017 84)

Le Maire expose que l'objectif de cette acquisition est la création d'un grand parking rue Jean Jaurès pour augmenter le stationnement de cette rue et permettre dans le futur une voie d'accès au lotissement prévu dans le PLU. La maison acquise sera revendue avec un terrain plus petit, la plus grande partie étant destiné à la création du parking.

Le Maire expose l'opportunité pour la commune d'acquérir le bien issu de la succession de Monsieur WIDMER :

- un immeuble à usage d'habitation situé au 39 bis, rue Jean-Jaurès à PAVANT
cadastré AB 352- AB 42 et AB 46

Vu les articles L1311-9 à L1311-12 du CGCT,

Vu le décret du 14/03/1986 modifié portant notamment sur les modalités de consultation des services des Domaines en matière d'opérations immobilières et leur montant

Vu l'arrêté du 5/12/2016 relatif notamment aux opérations d'acquisition immobilières par les collectivités publiques portant sur les seuils de consultations obligatoires du service des Domaines à 180 000€ pour les acquisitions

Considérant que le service des Domaines n'a pas lieu d'être consulté,

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition du bien suivant :

- une maison d'habitation avec jardin, située 39 bis, rue Jean-Jaurès à PAVANT
cadastrée AB 352- AB 48 et AB 46

Le prix de vente du bien étant fixé à 125 000.00 €, plus frais de notaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- de faire l'acquisition du bien immobilier désigné ci-dessus au prix de 125 000 € plus frais de notaire
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition

Dit que les crédits nécessaires seront ouverts au compte 2115 du budget 2018

Restauration du mur du Clos des Forges, demande de CDDL (DE 2017 85)

Le Maire ayant présenté le projet de restauration du mur du Clos des Forges,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE

- de solliciter du Département, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, une subvention de 30% du montant HT estimé (honoraires et travaux)

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Restauration du mur du Clos des Forges, Demande de subvention au titre du contrat de ruralité (DE 2017 86)

Le Maire ayant présenté au conseil municipal le plan de financement et le projet de "restauration du mur du Clos des Forges"

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement proposé
- de solliciter au titre du Contrat de Ruralité, une subvention entre 30 et 50% du montant HT du coût de la "Restauration du mur du Clos des Forges".

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Restauration du mur du Clos des Forges, demande de subvention régionale (DE 2017 87)

Le Maire ayant présenté le projet de restauration du mur du Clos des Forges, comprenant le plan de financement et le contrat de maîtrise d'œuvre, propose de demander une subvention régionale au titre de la "restauration et de la valorisation du patrimoine non protégé".

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter auprès de la Région, une subvention dans la limite de 50%, du montant HT du coût global de la dépense, au titre de la "restauration et de la valorisation du patrimoine non protégé".

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Création d'un grand parking rue Jean Jaurès, demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police (DE 2017 88)

Le Maire ayant présenté le projet de création d'un parking rue Jean Jaurès, comprenant le plan de financement et le contrat de maîtrise d'œuvre, propose de demander une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Il précise qu'en demandant cette subvention, le conseil municipal s'engage à réaliser ces travaux dans les deux ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'inscrire au budget 2018 la création et l'aménagement d'un parking, rue Jean Jaurès
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention de l'Etat auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police, au taux de 41%
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans suivant l'obtention de la subvention

Création d'un grand parking rue Jean Jaurès, demande de subvention au titre du CDDL (DE 2017 89)

Le Maire ayant présenté le projet de création d'un parking rue Jean Jaurès, comprenant le plan de financement et le contrat de maîtrise d'œuvre, propose de demander une subvention départementale, au titre du C.D.D.L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE

- de solliciter du Département, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, une subvention de 20% du montant HT du coût global (honoraires et travaux)

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Création d'un grand parking rue Jean Jaurès, demande de subvention au titre du contrat de ruralité (DE 2017 90)

Le Maire ayant présenté le projet de création d'un parking rue Jean Jaurès, comprenant le plan de financement et le contrat de maîtrise d'œuvre, propose de demander une subvention au titre du contrat de ruralité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE

- d'approuver le plan de financement proposé
- de solliciter au titre du Contrat de Ruralité, une subvention entre 20 et 50% du coût global HT (honoraires et travaux) de la création d'un parking rue Jean Jaurès

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Questions diverses :

- lecture est faite de la demande de la bibliothèque qui souhaiterait des travaux de rénovation (peinture etc....) de ce local
- Un pavanais évoque l'intérêt d'investir dans des désherbeurs thermiques en remplacement des traitements phytosanitaires.

La séance est levée à 22h20

Le Maire
Olivier CASSIDE

